



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Judi 23 Juillet 2020**

Nombre de membres en exercice : **61**
Nombre de membres présents : **47**
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **7**
Nombre de membres excusés : **3**
Nombre de membres absents : **4**

Date de convocation :
17 Juillet 2020

**Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :**

27 JUIL. 2020

et affichage le :

27 JUIL. 2020

L'an 2020, le 23 juillet à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 17 juillet 2020

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 17 juillet 2020.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

5 - Institutions et Vie Politique
5.3 - Désignation de représentants

Objet : Désignation des représentants de l'Intercom de la Vire au Noireau au Pôle Métropolitain

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : Mme Najat LEMERAY		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT			X : Mme Valérie DESQUESNE		
M. Sylvain DELANGE			X : M. Manuel MACHADO		
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH			X : M. Xavier ANCKAERT		
Mme Najat LEMERAY	x				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL				x	
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	x				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT	x				
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE			X : M. Denis JOUAULT		
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE				x	
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
M. Eric MARTIN					x	
Mme Natacha MASSIEU	x					
Mme Sandrine SAMSON			X : M. Marc GUILLAUMIN			
Mme Cyndi THOMAS	x					

VALDALLIERE						
M. Jean-Paul ANGENEAU			X : M. Gilles FAUCON			
Mme Isabelle BACHELOT				x		
M. Frédéric BROGNIART						x
Mme Caroline CHANU	x					
M. Gilles FAUCON	x					
Mme Brigitte MENNIER	x					
Mme Sabrina SCOLA						x

VIRE NORMANDIE						
M. Marc ANDREU SABATER	x					
Mme Marie-Noëlle BALLE	x					
Mme Cindy BAUDRON	x					
M. Lucien BAZIN	x					
Mme Marie-Ange CORDIER	x					
M. Serge COUASNON	x					
Mme Nicole DESMOTTES	x					
M. Corentin GOETHALS	x					
Mme Catherine MADELAINE	x					
M. Gilles MALOISEL	x					
M. Pascal MARTIN	x					
M. Gérard MARY	x					
Mme Marie-Odile MOREL	x					
Mme Valérie OLLIVIER	x					
M. Régis PICOT	x					
Mme Jane PIGAULT	x					
Mme Annie ROSSI	x					
M. Guy VELANY	x					

TOTAL	47	0	7	3	4
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			47		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			54		

M. Marc ANDREU SABATER, Président donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Par arrêté préfectoral daté du 15 mars 2015, le Pôle Métropolitain dénommé Caen Normandie Métropole a été créé en application des articles L5212-16, L5731-1, L5731-2 et L5731-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il est composé des EPCI suivants, encore appelés EPCI socle :

- Communauté urbaine de Caen-la-Mer
- Communauté de communes Val es Dunes
- Communauté de communes Cœur de Nacre
- Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon
- Communauté de communes Cingal-Suisse Normande
- Communauté de commune du Pays de Falaise

Le Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole est ouvert aux autres EPCI et collectivités territoriales qui partagent les objectifs définis par ses membres. L'adhésion d'autres membres permet, avec les EPCI socle, de développer la dimension « réseau » du Pôle Métropolitain. Son organisation et son mode de fonctionnement, par projets, pourront permettre d'accueillir progressivement des collectivités et des établissements publics souhaitant partager ce projet de territoire.

En application de l'article L5731-1 du CGCT, ses membres reconnaissent d'intérêt métropolitain des actions dans les domaines suivants :

- Aménagement durable
- Economie, innovation, emplois,
- Service aux populations
- Environnement et cadre de vie
- Coopération inter-territoriales et métropolitaines

Il est ainsi demandé au Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau de procéder à la désignation de 4 conseillers titulaires et 4 conseillers suppléants au sein du comité syndical du Pôle Métropolitain.

Monsieur le Président rappelle les informations suivantes :

Conformément à l'article L5711-1 du CGCT :

Les syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale et ceux composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale sont soumis aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la cinquième partie.

Pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres.

Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) applicable à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1

Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Le bureau communautaire, réuni le 15 juillet 2020, propose les candidatures suivantes :

Titulaires	Suppléants
M. Marc ANDREU SABATER	M. Gilles MALOISEL
M. Marc GUILLAUMIN	Mme Nicole DESMOTTES
M. Georges RAVENEL	M. Frédérique BROGNIART
M. Jean TURMEL	Mme Valérie DESQUESNE

M. le Président demande s'il y a d'autres candidats : Aucun conseiller ne fait acte de candidature.

A l'unanimité, les conseillers communautaires décident de ne pas procéder à un vote à scrutin secret.

VOTE

Vote au scrutin ordinaire :

Pour : 50 Contre : 1 Abstentions : 3

Adopté à la majorité

Adopté à l'unanimité

Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



